



Environnement  
Canada

Environment  
Canada



# ÉTAT DES RÉSULTATS PROSPECTIFS 2015-2016

Cette page est volontairement vierge.

## *Environnement Canada*

### ÉTAT DES RÉSULTATS PROSPECTIFS (non audité)

Exercice se terminant le 31 mars (en milliers de dollars)	Résultats attendus 2014-2015	Résultats prévus 2015-2016
<b>Charges</b>		
Conservation de l'environnement naturel du Canada	360 409 \$	380 327 \$
Information météorologique	260 635	255 738
Réduction au minimum des menaces découlant de la pollution	278 514	283 066
Services internes	216 140	214 033
<b>Total des charges</b>	<b>1 115 698</b>	<b>1 133 164</b>
<b>Revenus</b>		
Ventes de biens et services	93 142	88 649
Autres revenus	12 585	13 917
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	(14 006)	(13 970)
<b>Total des revenus</b>	<b>91 721</b>	<b>88 596</b>
<b>COÛT DE FONCTIONNEMENT NET</b>	<b>1 023 977 \$</b>	<b>1 044 568 \$</b>

*Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.*

Cette page est volontairement vierge.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES À L'ÉTAT DES RÉSULTATS PROSPECTIFS (non audité)

### 1. Méthodes et hypothèses importantes

L'état des résultats prospectifs a été établi en fonction des priorités du gouvernement et des plans ministériels qui sont décrits dans le Rapport sur les plans et les priorités.

Les renseignements présentés dans les résultats attendus de l'exercice 2014-2015 sont fondés sur les résultats réels en date du 31 décembre 2014 et sur les prévisions pour le reste de l'exercice. Des prévisions des résultats prévus ont été faites pour l'exercice 2015-2016.

Les principales hypothèses qui sous-tendent les prévisions sont les suivantes :

- (a) Les activités du ministère resteront, pour l'essentiel, pareilles à celle de l'exercice précédent;
- (b) Les charges et les revenus attendus de 2014-2015, y compris la détermination des montants de sources internes et externes au gouvernement, sont fondés sur des données historiques et des tendances, les données actualisées de la Mise à jour annuelle des niveaux de référence (MJANR) et les Budgets supplémentaires des dépenses. Le remboursement des conventions collections ainsi que les reports de fonds sont exclus. L'évolution générale historique devrait se poursuivre;
- (c) Les charges et les revenus prévus de 2015-2016, y compris la détermination des montants de sources internes et externes au gouvernement, sont fondés sur des données historiques et des tendances et les données actualisées de la Mise à jour annuelle des niveaux de référence (MJANR). L'évolution générale historique devrait se poursuivre;
- (d) L'information attendue de fin d'exercice pour 2014-2015 représente la situation financière d'ouverture pour établir les prévisions de 2015-2016.

Ces hypothèses sont adoptées en date du 23 décembre 2014.

### 2. Variation et évolution des prévisions financières

Même si tous les efforts ont été déployés pour prévoir les résultats définitifs pour le reste de l'exercice 2014-2015 et pour 2015-2016, les résultats réels des deux exercices risquent de varier par rapport aux prévisions financières présentées, et l'écart pourrait être important.

Lors de la préparation de l'état des résultats prospectifs, Environnement Canada a établi des estimations et des hypothèses à l'égard d'événements futurs. Ces estimations et hypothèses pourraient différer des résultats financiers réels subséquents. Les estimations et les hypothèses sont évaluées de façon continue et sont fondées sur l'expérience acquise et d'autres facteurs, notamment les prévisions relativement aux événements futurs qui sont considérées comme raisonnables compte tenu des circonstances.

Les facteurs qui pourraient donner lieu à des écarts importants entre l'état des résultats prospectif et l'état des résultats réels subséquents sont entre autres :

- (a) Le moment et le montant des acquisitions et des aliénations de biens et d'immobilisations de production qui peuvent influencer sur les gains ou les pertes et les charges d'amortissement;
- (b) La mise en œuvre de nouvelles conventions collectives;
- (c) La conjoncture économique qui peut avoir un effet sur le montant des recettes perçues;
- (d) Les modifications supplémentaires au budget de fonctionnement en raison de nouvelles initiatives ou de rajustements techniques mis en œuvre plus tard au cours de l'exercice;
- (e) Les mesures du Plan d'action pour la réduction du déficit.

Une fois que le Rapport sur les plans et les priorités sera présenté, Environnement Canada ne fera pas de mise à jour des prévisions, quelles que soient les modifications apportées aux ressources financières dans les budgets supplémentaires des dépenses. Les écarts seront expliqués dans le Rapport ministériel sur le rendement.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES À L'ÉTAT DES RÉSULTATS PROSPECTIFS (non audité)

### 3. Sommaire des principales conventions comptables

L'état des résultats prospectif a été préparé en conformité avec les conventions comptables du gouvernement entrées en vigueur pour l'exercice financier 2011-2012, lesquelles s'appuient sur les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence notable par rapport aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

#### (a) *Charges*

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice. Les charges de fonctionnement du gouvernement sont constatées lorsque les biens sont reçus ou que les services sont rendus, y compris les services fournis gratuitement pour les locaux, les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires, les services juridiques et les indemnités d'accident du travail, qui sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif. Les indemnités de vacances et de congés compensatoires ainsi que les indemnités de cessation d'emploi sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit en vertu de leurs conditions d'emploi.

Les paiements de transfert sont passés en charges dès que le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité ou qu'il a rempli les conditions de l'accord de transfert ou, dans le cas d'opérations qui ne font pas partie d'un programme existant, dès que le gouvernement annonce une décision d'effectuer un transfert ponctuel, pour autant que la loi habilitante ou l'autorisation de paiement soit approuvée par le Parlement avant l'achèvement de l'état financier. Les paiements de transfert qui deviennent remboursables lors de l'entrée en vigueur de conditions spécifiées dans l'accord de contribution sont comptabilisés en réduction des charges de transfert et comme montant à recevoir.

Les charges incluent des provisions qui tiennent compte de changements dans la valeur d'actifs. Cela comprend des provisions pour créances douteuses, des provisions pour moins-value de prêts, de placements et d'avances ainsi que la désuétude des stocks ou les passifs, dont les passifs éventuels et les passifs environnementaux, dans la mesure où l'événement futur est susceptible de se produire et où une estimation raisonnable des répercussions peut être établie.

Les charges incluent également l'amortissement des immobilisations corporelles, qui sont capitalisées à leur coût d'acquisition. Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'actif.

#### (b) *Revenus*

Les revenus provenant de droits réglementaires sont constatés dans les comptes en fonction des services fournis au cours de l'exercice.

Les fonds reçus de tiers de l'extérieur à des fins précises sont comptabilisés à leur réception en tant que revenus reportés. Ils sont constatés dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les fonds qui ont été reçus sont comptabilisés comme des revenus reportés, dans la mesure où le ministère a une obligation envers d'autres parties de fournir des biens, des services ou des actifs qui seront utilisés à une date future.

Les autres revenus sont comptabilisés dans l'exercice pendant lequel les opérations ou les faits qui ont généré les revenus surviennent.

Les revenus non disponibles ne peuvent servir à acquitter les passifs du ministère. Bien qu'on s'attende à ce que l'administrateur général maintienne le contrôle comptable, il n'a pas autorité pour disposer des revenus non disponibles. Par conséquent, les revenus non disponibles sont considérés comme étant gagnés pour le compte du gouvernement du Canada et sont donc présentés en réduction du montant brut des revenus de l'entité.

NOTES COMPLÉMENTAIRES À L'ÉTAT DES RÉSULTATS PROSPECTIFS (non audité)

**4. Autorisations parlementaires**

Le ministère est financé par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La formule de comptabilisation des autorisations consenties au ministère ne correspond pas à celle des rapports financiers établis selon les principes comptables généralement reconnus, étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Les postes comptabilisés dans l'état des résultats prospectif d'un exercice donné peuvent être financés au moyen de crédits parlementaires approuvés au cours d'un exercice précédent, de l'exercice en cours ou d'exercices futurs. Par conséquent, les résultats de fonctionnement nets du ministère diffèrent suivant qu'ils sont calculés selon les principes du financement public ou selon la méthode de comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

*(a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations demandées :*

(en milliers de dollars)	Résultats attendus 2014-2015	Résultats prévus 2015-2016
Coût de fonctionnement net	1 023 977 \$	1 044 568 \$
Rajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais aucune incidence sur les autorisations :		
Amortissement des immobilisations corporelles	( 40 583)	( 41 435)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	( 98 684)	( 98 409)
Recouvrements / ajustements des charges des exercices antérieurs	4 543	4 253
(Augmentation) diminution des charges à payer reliées au réaménagement des effectifs	( 1 816)	1 101
Augmentation des charges à payer non imputées aux autorisations	( 4 326)	( 4 505)
Diminution des indemnités de vacances et congés compensatoires	2 546	73
Diminution des indemnités de départ des employés	793	40
Augmentation du passif environnemental	( 10 929)	( 8 610)
(Augmentation) diminution des stocks	( 81)	4
Total des postes qui ont une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais aucune incidence sur les autorisations	( 148 537)	( 147 488)
Rajustement pour les postes qui n'ont pas d'incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui ont une incidence sur les autorisations :		
Acquisition des immobilisations corporelles	54 747	63 298
Paiements sur des contrats de location-acquisition	638	673
Total des postes qui n'ont pas d'incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui ont une incidence sur les autorisations	55 385	63 971
<b>Autorisations demandées</b>	<b>930 825 \$</b>	<b>961 051 \$</b>

## NOTES COMPLÉMENTAIRES À L'ÉTAT DES RÉSULTATS PROSPECTIFS (non audité)

## 4. Autorisations parlementaires (suite)

*(b) Autorisations demandées :*

(en milliers de dollars)	Résultats attendus 2014-2015	Résultats prévus 2015-2016
Autorisations demandées		
Crédit 1: Dépenses de fonctionnement	684 957 \$	695 731 \$
Crédit 5: Dépenses en capital	54 747	63 298
Crédit 10: Subventions et contributions	95 315	114 341
Montant des autorisations législatives	95 806	87 681
<b>Autorisations demandées</b>	<b>930 825 \$</b>	<b>961 051 \$</b>

Les autorisations disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016 sont les dépenses prévues présentées dans le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) 2015-2016. Les autorisations attendues fournies pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015 comprennent les montants présentés dans le Budget principal des dépenses de 2014-2015 et les Budgets supplémentaires des dépenses (A) et (B) ainsi que les montants devant être présentés dans les Budgets supplémentaires des dépenses (C). Le remboursement pour les conventions collectives et les reports de fonds sont exclus.